

L'ajournement

[Français]

Monsieur le Président, après avoir démontré de la négligence dans ce domaine-là et je ne dis pas que c'est nécessairement le gouvernement qui est totalement responsable car peut-être que le problème date de dix ans, mais depuis les dernières cinq années, notre vérificateur général dit que la situation ne peut pas continuer, du moins pas ainsi.

Donc, en parlant avec un expert dans le domaine, j'ai demandé et je lui ai dit: Je ne veux pas que ce soit complexe, je veux que ce soit très simple, mais d'après vous—parce qu'il avait lu le rapport du vérificateur général et il est au courant qu'il y a un élément d'insécurité. . . Il a suggéré, si vous me permettez, ces trois points-ci:

[Traduction]

Pour commencer, il a dit qu'on devrait créer des normes de sécurité. Ce qui pourrait se faire en cinq ans. Établir des normes et élaborer un plan de travail dans un délai raisonnable.

C'est ce qu'il faut faire, c'est ce que devraient faire sans tarder nos hauts fonctionnaires, et le Conseil du Trésor puisque c'est lui qui tient les cordons de la bourse.

Nul doute que ça va coûter cher. Il n'empêche qu'on aurait un plan de travail qu'on pourrait graduellement mettre en oeuvre parce que la sécurité est une dépense indispensable de nos jours.

Enfin, il ne faut pas oublier que toute cette information est un élément d'actif du gouvernement. Il y a un vieux dicton en français qui dit:

[Français]

«Celui qui possède l'information possède le pouvoir».

Finalement, monsieur le Président, pour résumer, il ne s'agit pas de critiquer sans arriver avec des éléments de rechange, mais simplement d'avoir un plan de travail et de s'attaquer au problème avant qu'il n'y ait une erreur qui pourrait nous coûter énormément cher et semer le doute dans l'esprit des gens à l'effet que les données ne sont pas en sécurité.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de répondre à la question de mon collègue de Gatineau—La Lièvre au sujet des systèmes informatiques du gouvernement.

[Traduction]

Monsieur le Président, en réponse à la question soulevée par le vérificateur général l'an dernier, le ministère a pris les choses très au sérieux et a pris des mesures pour se doter d'une unité de gestion de l'information.

Cette unité veille à ce que le traitement et la mise en mémoire de l'information des bases de données du gouvernement se fassent en toute sécurité. Nous avons pris les moyens pour accroître la sécurité. Ce n'est pas mentionné dans le rapport.

[Français]

La sécurité des systèmes informatiques, monsieur le Président, revêt une importance capitale pour le ministère des Approvisionnements et Services ainsi que pour tous les ministères et agences du gouvernement. Je puis assurer la Chambre et le peuple canadien que des mesures de sécurité très strictes ont été prises afin de réduire le plus possible les risques d'atteinte à nos systèmes.

De plus, en cas de défaillance des systèmes informatiques, des plans d'urgence détaillés sont prévus afin d'assurer le maintien des opérations quotidiennes du gouvernement.

Monsieur le Président, je comprends fort bien les inquiétudes de l'honorable député. Les ordinateurs occupent maintenant une place importante dans nos vies quotidiennes et nous sentons de plus en plus peser sur nous la menace de problèmes qui pourraient être causés par exemple par les pirates et les virus.

Cependant, tout en étant sensible à ses préoccupations, il est important qu'il comprenne bien qu'il existe des mesures de sécurité contre toute atteinte à la confidentialité et à l'intégrité de tout l'éventail d'informations que traite le gouvernement.

Ainsi monsieur le Président, comme l'a déjà mentionné en cette Chambre le ministre des Approvisionnements et Services, on procède régulièrement à des inspections visant à assurer la sécurité, non seulement des ordinateurs qui se trouvent dans les bureaux du gouvernement, mais aussi de ceux des entrepreneurs qui font affaires avec le gouvernement. De plus, comme l'a également souligné le ministre, seules peuvent être traitées hors des bureaux gouvernementaux les données qui sont très peu névralgiques ou qui ne présentent que de très faibles risques conformément à la politique gouvernementale en matière de sécurité.

Par conséquent, monsieur le Président, je n'hésite absolument pas à affirmer devant cette Chambre et devant toute la population canadienne que tant les installations gouvernementales que celles de nos fournisseurs sont soumises à de nombreuses inspections et que la sécurité y règne en tout temps. Le fait, monsieur le Président, qu'il n'y ait jamais eu d'atteinte grave à nos systèmes témoigne peut-être de l'efficacité de notre politique en matière de sécurité et du succès de son application à la grandeur du gouvernement.